

SE FORMER POUR AGIR



irefe

CATALOGUE
DES FORMATIONS
JURIDIQUES

**INSTITUT
RÉGIONAL
D'ÉTUDES,
DE FORMATION
ET D'EXPERTISES
ÎLE-DE-FRANCE**





ÉDITO

La CFDT Île-de-France, au travers de son institut de formation, l'IREFE, s'engage depuis de nombreuses années pour que ses militants et mandatés bénéficient d'une offre de formation juridique de qualité. Elle s'emploie aussi à être réactive et à adapter ses formations aux évolutions réglementaires.

Les nouvelles dispositions juridiques mises en place par l'installation progressive des ordonnances Macron impliquent un effort particulier de renouvellement des connaissances et des savoirs des acteurs du réseau juridique régional : conseillers du salarié, conseillers prud'hommes et défenseurs syndicaux.

Vous trouverez dans ce catalogue des sessions de formation performantes et des parcours de formation différenciés selon votre mandat qui vous permettront de développer vos compétences.

L'accompagnement interprofessionnel proposé vous permettra de vous approprier les orientations de la CFDT en matière de politique juridique et de les partager avec d'autres mandatés.

Ensemble, engagés, formés, faisons vivre les valeurs de la CFDT dans les instances où nous sommes mandatés.

**MICHÈLE BERRADA,
SECRÉTAIRE RÉGIONALE
EN CHARGE DU JURIDIQUE**



CATALOGUE DE L'IREFE
SE FORMER POUR AGIR
Formations juridiques 2018

DIRECTION

Valérie Waligora
valerie.waligora@irefe.fr

CRÉATION GRAPHIQUE

Frantz Louviot
www.frantzdesigner.com

PHOTOGRAPHIES

Frantz Louviot - Sylvaine Azzouni

MAQUETTISTE

Sylvaine Azzouni

**COORDINATION,
SUIVI DE FABRICATION &
COMMUNITY MANAGER**

Fanny Billard
fanny.billard@irefe.fr

RÉDACTION - RÉVISION

Valérie Waligora, Judith Boumendil,
Olivier Dacheux et Anne Dufour

IMPRESSION

IMC
9 avenue de la Sablière
94370 Sucy-en-Brie

irefe

**INSTITUT RÉGIONAL
D'ÉTUDES,
DE FORMATION
ET D'EXPERTISES**

AGRÉMENT CSE/CE 84 1511
AGRÉMENT CSCT/CHSCT 85 808

DÉLÉGATION ICEFS
DATADOCK

78 rue de Crimée 75019 PARIS
Tél 01 42 03 05 05
contact@irefe.fr

WWW.IREFE.COM

PRÉSENTATION

08

- 08 UNE PÉDAGOGIE ADAPTÉE
- 09 UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE
- 10 LES LOCAUX
- 12 LES AGRÉMENTS DE L'IREFE
- 13 LES PARTENAIRES DE L'IREFE
- 14 LES PARCOURS DE FORMATION

FORMATIONS

16

- 16 SOMMAIRE DES FORMATIONS
- 18 FORMATIONS DES CONSEILLERS DU SALARIÉ
- 20 FORMATIONS DES CONSEILLERS PRUD'HOMMES
- 21 FORMATIONS DES DÉFENSEURS SYNDICAUX

DÉMARCHES

35

- 39 COMMENT PARTIR EN FORMATION ?
- 42 SUIVI DE VOTRE INSCRIPTION
- 43 DEMANDE D'INSCRIPTION
- 45 MODÈLES DE DEMANDE DE CONGÉ
- 46 CALENDRIER 2019 DES FORMATIONS
- 48 CONTACTS ET PLAN D'ACCÈS

Créé en 1983, l'IREFE est l'institut de formation de la CFDT en Île-de-France. Il a pour mission de contribuer au développement des compétences des adhérents et militants CFDT dans les entreprises et les administrations. L'IREFE est un organisme de formation reconnu dans le domaine de la formation des représentants du personnel.

UNE PÉDAGOGIE ADAPTÉE

POUR PERMETTRE À CHACUN D'INTÉGRER LES DIFFÉRENTS ASPECTS DE SON MANDAT, L'IREFE PRIVILÉGIE UNE PÉDAGOGIE ACTIVE, BASÉE SUR LA PARTICIPATION DES STAGIAIRES. TRAVAUX DE GROUPE, RECHERCHE DOCUMENTAIRE, MISES EN SITUATION, ALTERNENT AVEC DES APPORTS DE CONNAISSANCES THÉORIQUES ET PRATIQUES.

Partant de la réalité des stagiaires, le contenu des formations privilégie l'acquisition de méthodes de travail et laisse une large place au partage d'expériences favorisé par la diversité des secteurs d'activité des participants.



L'ANIMATION DES STAGES EST EN PARTIE ASSURÉE PAR DES ANIMATEURS DE FORMATION, MILITANTS CFDT DANS LEUR ÉTABLISSEMENT. CES ANIMATEURS SONT FORMÉS ET SUIVIS PAR L'IREFE. SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉ PAR L'ANIMATION CONTACTEZ MURIELLE PÉAN AU 01 42 03 84 25.

UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE

Les formateurs consultants de l'IREFE qui conçoivent les formations, conjuguent une expérience des mandats représentatifs et une spécialisation dans différentes disciplines (pédagogie, droit, sciences humaines et communication).

Cette double compétence permet de proposer des formations alliant pratique et théorie qui s'inscrivent dans une pédagogie active.

Des experts interviennent dans les formations en fonction des besoins : ergonomes, juristes, experts-comptables, économistes, historiens des organisations syndicales, avocats en droit du travail, conseillers prud'homains, inspecteurs du travail et référents handicap.

**Fanny
BILLARD**

Assistante de formation
en charge
de la communication

**Isabelle
DE OLIVEIRA**

Assistante
de formation

**Murielle
PÉAN**

Assistante de formation
en charge des animateurs
& intervenants

**Pascale
LUKAS**

Responsable
de l'animation
et de l'ingénierie

**Valérie
WALIGORA**

Directrice
de l'IREFE

**Frédéric
CLIN**

Formateur
Consultant

**Geneviève
BARBE**

Formatrice
Consultante

**Anne
DUFOUR**

Formatrice
Consultante

**Jean-Yves
BÉLATY**

Formateur
Consultant

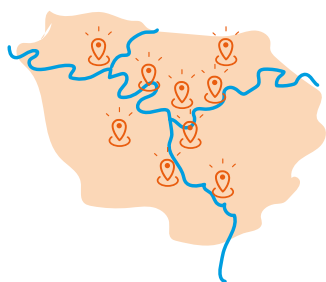


**UNE ÉQUIPE DE 40 ANIMATEURS DE FORMATION
SYNDICALE ALLIÉ MILITANTISME ET PROFESSIONNALISME
POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS APPRENTISSAGES.**

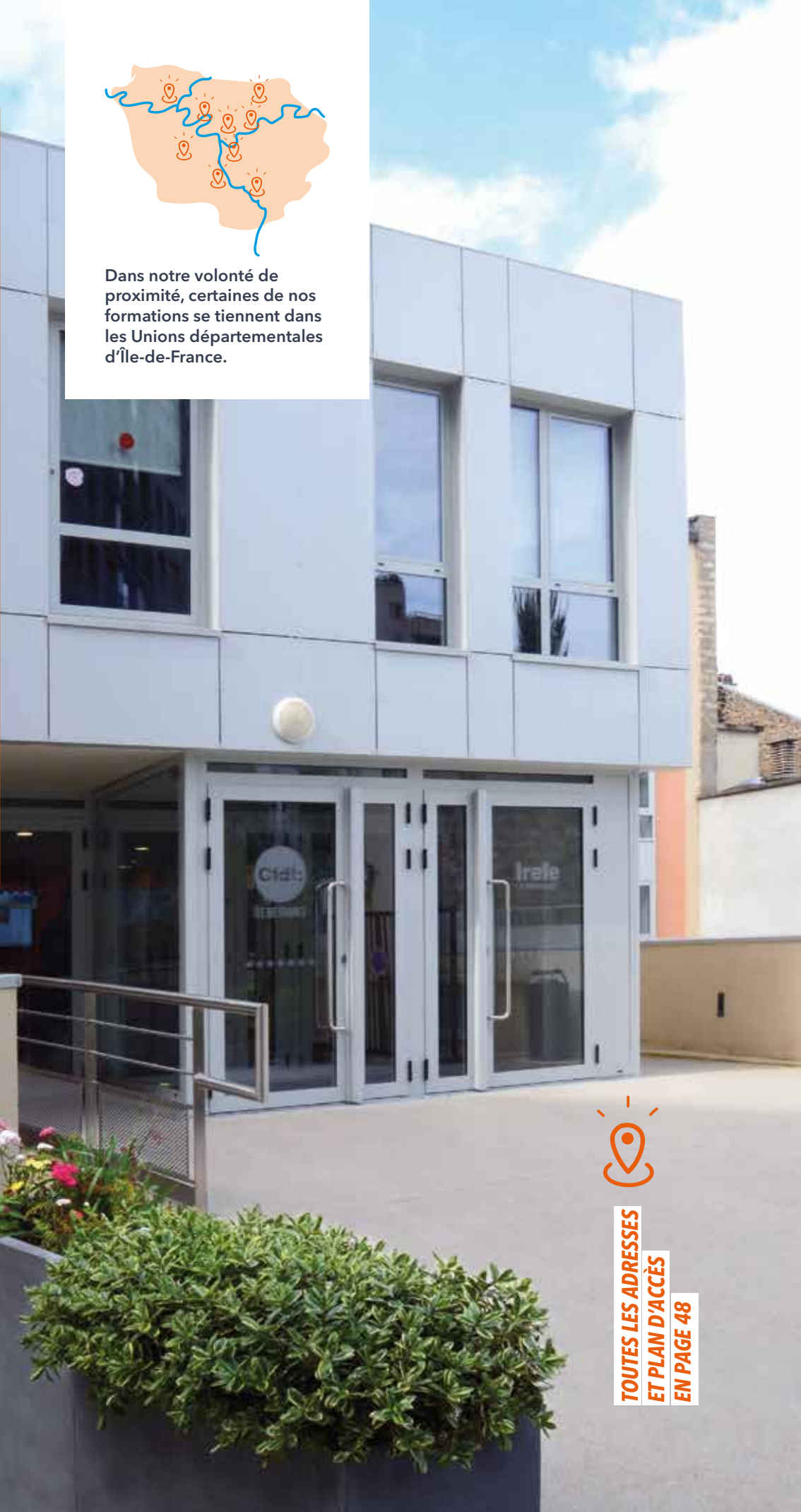
DES LOCAUX CONFORTABLES

SITUÉ EN FACE DU PARC DES BUTTES-CHAUMONT, L'IMMEUBLE DE L'IREFE EST EN RETRAIT DE LA RUE DE CRIMÉE ET À L'ABRI DES BRUITS DE LA VILLE. DANS DES SALLES SPACIEUSES, ÉQUIPÉES DE VIDÉOPROJECTEURS, L'ÉQUIPE DE L'IREFE ANIME LES FORMATIONS POUR PLUS DE 2000 STAGIAIRES CHAQUE ANNÉE.





Dans notre volonté de proximité, certaines de nos formations se tiennent dans les Unions départementales d'Île-de-France.



**TOUTES LES ADRESSES
ET PLAN D'ACCÈS
EN PAGE 48**

AGRÉMENTS ET PARTENAIRES DE L'IREFE

L'IREFE EST UN ORGANISME DE FORMATION ENREGISTRÉ SOUS LE NUMÉRO 1175 080 40 75. L'IREFE BÉNÉFICIE DE TOUS LES AGRÉMENTS LUI PERMETTANT DE PROPOSER DES FORMATIONS POUR LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET D'ÊTRE RECONNU PAR LES ACTEURS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE CAR RÉFÉRENCÉ DATADOCK :

AGRÉMENTS DU MINISTÈRE DU TRAVAIL POUR DISPENSER LES FORMATIONS DES MEMBRES DES CHSCT ET DU COMITÉ D'ENTREPRISE PRÉVUES PAR LA LOI.

AGRÉMENT CSE/CE 84 1511

AGRÉMENT CSCT/CHSCT 85 808

AGRÉMENT DU MINISTÈRE DU TRAVAIL POUR RÉALISER DES FORMATIONS RELEVANT DU CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE (CFESS), PAR DÉLÉGATION DE L'INSTITUT CONFÉDÉRAL D'ÉTUDES ET DE FORMATION SYNDICALE.

DÉLÉGATION ICEFS, ARRÊTÉ DU 9/1/2018 JO DU 16/01/2018.



AGRÉMENT DU MINISTÈRE DU TRAVAIL POUR RÉALISER DES FORMATIONS RELEVANT DU CONGÉ DE FORMATION POUR LA FORMATION DES CONSEILLERS PRUD'HOMMES (ISEFOJ).

DÉLÉGATION ISEFOJ, ARRÊTÉ DU 30/03/2018 JO DU 4/04/2018.



SELON LES CAS, VOUS POUVEZ MOBILISER DIFFÉRENTS DROITS POUR PARTIR EN FORMATION ; REPORTEZ-VOUS À LA FIN DU CATALOGUE POUR EN SAVOIR PLUS.

irefe'

L'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes est le premier organisme de formation professionnelle qualifiante pour adultes. Membre du service public de l'emploi, l'Afpa propose des formations qualifiantes sanctionnées par un titre professionnel du ministère du Travail.



Le Conservatoire national des arts et métiers est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche français dédié à la formation pour adultes placé sous la tutelle du ministère en charge de l'Enseignement supérieur.

le cnam



L'Institut Belleville est l'opérateur des projets de coopération syndicale internationale de la CFDT.



La Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France est un organisme de Sécurité sociale qui intervient dans la prévention des risques professionnels.



L'Institut syndical européen (European Trade Union Institute, ETUI) est le centre indépendant de recherche et de formation de la Confédération européenne des syndicats (CES) qui regroupe les organisations syndicales d'Europe.



L'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph) est un organisme paritaire français institué par la loi du 10 juillet 1987 pour favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé.



L'Institut des sciences sociales du travail (ISST) a été créé en 1951 sous la double égide de l'université de Paris et du Ministère du travail. L'ISST est un lieu privilégié d'échange entre les organisations syndicales et le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche.

REPÉRER MON PARCOURS DE FORMATION

NOUS VOUS PROPOSONS DES PARCOURS DE FORMATION INDICATIFS SELON VOTRE MANDAT POUR VOUS AIDER À CHOISIR VOTRE FORMATION ET À INSCRIRE VOTRE PROGRESSION DANS LE TEMPS.

JE SUIS **CONSEILLER PRUD'HOMME**

JE SUIS **NOUVEAU CONSEILLER**

JE SUIS **PRÉSIDENT D'AUDIENCE OU RÉFÉRISTE**

JE SUIS **DÉFENSEUR SYNDICAL**

JE SUIS **CONSEILLER DU SALARIÉ**



IL NE S'AGIT NULLEMENT DE PARCOURS IMPOSÉS, MAIS CONSEILLÉS POUR VOUS ORIENTER VERS LES COMPÉTENCES INDISPENSABLES À L'EXERCICE DE VOTRE MANDAT, TOUT EN ÉVITANT LES REDONDANCES.

CONSEILLER PRUD'HOMME

- LE CONTRAT DE TRAVAIL P.22
- LICENCIEMENT ET CONTRÔLE DU JUGE P.23
- LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE P.24
- LA PREUVE P.25
- BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION P.26
- PROCÉDURE PRUD'HOMALE P.29
- LIRE UN ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION P.32
- ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE P.33
- RENCONTRES PRUD'HOMMES P.35

- NOUVEAUX CONSEILLERS PRUD'HOMMES P.20
- LE CONTRAT DE TRAVAIL P.22
- LICENCIEMENT ET CONTRÔLE DU JUGE P.23
- BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION P.26

- PRÉSIDENT D'AUDIENCE P.27
- RÉDACTION DE DÉCISION P.28
- PROCÉDURE PRUD'HOMALE P.29

DÉFENSEUR SYNDICAL

- DÉFENSEUR SYNDICAL P.21
- LE CONTRAT DE TRAVAIL P.22
- LA PREUVE P.25
- BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION P.26
- RÉDACTION DE CONCLUSIONS P.30
- PLAIDER UN DOSSIER DEVANT LE CPH P.31
- ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE P.33

CONSEILLER DU SALARIÉ

- CONSEILLER DU SALARIÉ P.18
- ASSISTANCE JURIDIQUE DU SALARIÉ P.19

SOMMAIRE

DES FORMATIONS JURIDIQUES DE L'IREFE

FORMATIONS CONSEILLERS PRUD'HOMMES

22

- 22 • LE CONTRAT DE TRAVAIL
- 23 • LICENCIEMENT ET CONTRÔLE DU JUGE
- 24 • LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE
- 25 • LA PREUVE
- 26 • BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION
- 27 • PRÉSIDENT D'AUDIENCE
- 28 • RÉDACTION DE DÉCISION
- 29 • PROCÉDURE PRUD'HOMALE
- 32 • LIRE UN ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION
- 33 • ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE
- 34 • RENCONTRES PRUD'HOMMES

21

FORMATIONS DÉFENSEURS SYNDICAUX

- 21 • DÉFENSEUR SYNDICAL
- 22 • LE CONTRAT DE TRAVAIL
- 25 • LA PREUVE
- 26 • BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION
- 30 • RÉDACTION DE CONCLUSION
- 31 • PLAIDER UN DOSSIER DEVANT LE CPH
- 33 • ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE

18

FORMATIONS CONSEILLERS DU SALARIÉ

- 18 • CONSEILLER DU SALARIÉ
- 19 • ASSISTANCE JURIDIQUE DU SALARIÉ
- 33 • ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE

35

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 35 • ANIMER UNE FORMATION SYNDICALE
- 37 • VALORISATION DU PARCOURS MILITANT

FORMATION INITIALE
DU CONSEILLER DU SALARIÉ

CONSEILLER DU SALARIÉ

2
JOURS

LE CONSEILLER DU SALARIÉ ASSISTE LE SALARIÉ EN ENTRETIEN PRÉALABLE DANS LES ENTREPRISES DÉPOURVUES DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL. CETTE FORMATION DE 2 JOURS VOUS PERMETTRA DE REPÉRER LE CADRE JURIDIQUE DE CETTE MISSION, SES CONDITIONS D'EXERCICE, LA STRATÉGIE À METTRE EN PLACE DANS L'INTÉRÊT DU SALARIÉ.

**FORMATION ÉLIGIBLE AU TITRE
DU CFESS (VOIR PAGE 45).**



OBJECTIFS

- Repérer le rôle et la fonction du conseiller du salarié
- Identifier le cadre dans lequel s'exerce l'entretien préalable

**PROGRAMMATION AVEC
LES UNIONS DÉPARTEMENTALES LORS
DES RENOUVELLEMENTS DE MANDATS**

ASSISTANCE JURIDIQUE DES SALARIÉS

9

JOURS
3 SESSIONS
DE 3 JOURS

VOUS ÊTES SOLLICITÉ AU QUOTIDIEN PAR LES SALARIÉS SUR DES QUESTIONS JURIDIQUES. LE DROIT DU TRAVAIL EST UN OUTIL POUR VOTRE ACTION. CE CYCLE DE FORMATION DE NEUF JOURS VOUS PERMETTRA DE REPÉRER LE CADRE JURIDIQUE DANS LEQUEL VOUS ORGANISEZ LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES SALARIÉS ET DES ADHÉRENTS CFDT. VOUS DEVEZ ÊTRE REPRÉSENTANT DU PERSONNEL DEPUIS AU MOINS UN MANDAT.

19



OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances de base du droit du travail
- Construire une pratique dans l'utilisation du droit du travail
- Élaborer la défense des salariés



**TECHNIQUES
PÉDAGOGIQUES**

- Échange de pratiques
- Étude de documents
- Étude de cas
- Apports théoriques



PROGRAMME

- Bases et principes du droit du travail
- Contrat de travail : CDI, CDD...
- Modification du contrat de travail
- Causes et ruptures du contrat de travail
- Statut des travailleurs handicapés
- Définition juridique de l'entretien préalable
- Préparation de l'entretien et de l'assistance du salarié
- Droits à l'assistance de l'adhérent CFDT
- Contestation du licenciement devant le conseil des prud'hommes



INTERVENANTS

- Formateur IREFE, inspecteur du travail, conseillers prud'hommes

4
DATES

18 AU 20 MARS
+ 1 AU 3 AVR.
+ 27 AU 29 MAI

8 AU 10 AVR.
24 AU 26 JUIN
+ 1 AU 3 JUIL.

23 AU 25 SEPT.
+ 7 AU 9 OCT.
+ 4 AU 6 NOV.

25 AU 27 NOV.
+ 18 AU 20 DÉC.
+ 14 AU 16 JANV.
2020

FORMATION INITIALE
DU CONSEILLER PRUD'HOMME

LES NOUVEAUX CONSEILLERS PDH

3

JOURS

*DEVENIR CONSEILLER PRUD'HOMME CFDT
C'EST À LA FOIS ÊTRE JUGE DU CONTRAT
DE TRAVAIL ET ÊTRE MILITANT.
CE PREMIER MODULE PERMETTRA AU NOUVEAU
CONSEILLER DE DÉCOUVRIR L'INSTITUTION
PRUD'HOMALE, MAIS ÉGALEMENT D'ACQUÉRIR
DES OUTILS MÉTHODOLOGIQUES LUI PERMETTANT
DE SE SITUER DANS CE RÔLE NOUVEAU.*



OBJECTIFS

- Repérer son rôle de conseiller prud'homme
- Situer le conseiller prud'homme dans l'environnement juridique
- Appréhender les techniques d'analyse des dossiers



**TECHNIQUES
PÉDAGOGIQUES**

- Étude de cas
- Travaux de groupe
- Exposés
- Jeu de rôle



PROGRAMME

- Le rôle du conseiller prud'homme CFDT
- Le système judiciaire
- Les sources du droit
- Le fonctionnement des prud'hommes
- Le rôle du conseiller selon les étapes de la procédure
- Le raisonnement juridique
- Le délibéré



INTERVENANTS

- Animateurs IREFE

DATES ET LIEUX – NOUS CONTACTER

DÉFENSEUR SYNDICAL

3

JOURS

*LE DÉFENSEUR SYNDICAL EST DÉSIGNÉ
POUR ASSISTER, CONSEILLER ET ASSURER
LA DÉFENSE DU SALARIÉ DEVANT LE CONSEIL
DES PRUD'HOMMES, À TOUTES LES ÉTAPES
DE LA PROCÉDURE.
CETTE FORMATION INITIALE DE TROIS JOURS
VOUS PERMETTRA DE MIEUX APPRÉHENDER
VOTRE RÔLE POUR POUVOIR CONSTRUIRE
LE DOSSIER DE DÉFENSE DU SALARIÉ.*

21



OBJECTIFS

- Situer le rôle et les missions du défenseur syndical
- Découvrir les grandes étapes de la préparation d'un dossier de défense



TECHNIQUES
PÉDAGOGIQUES

- Étude de cas
- Observation
- Exposés
- Analyse, échange de pratiques



PROGRAMME

- Rôle et statut du défenseur
- Déontologie
- Relations avec l'adhérent
- Parcours d'un dossier de l'introduction de la demande à l'exécution
- Analyse et construction du dossier
- Requête introductive d'instance
- Plaidoirie aux prud'hommes



INTERVENANTS

- Animateurs IREFE

2
DATES

20 AU 22
FÉV. 16 AU 18
DÉC.

LE CONTRAT DE TRAVAIL



2

JOURS

LA QUESTION DU CONTRAT DE TRAVAIL EST DE PLUS EN PLUS SOURCE DE LITIGES. LORS DE CETTE FORMATION NOUS ABORDERONS LA NAISSANCE ET LA VIE DU CONTRAT DE TRAVAIL, MAIS ÉGALEMENT LA PROBLÉMATIQUE DE LA RECONNAISSANCE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL. **POUR LES DÉFENSEURS SYNDICAUX, IL EST NÉCESSAIRE D'AVOIR SUIVI LA FORMATION « DÉFENSEUR SYNDICAL » AU PRÉALABLE.**



OBJECTIFS

- Identifier les règles relatives à la naissance du contrat de travail
- S'approprier les conséquences de la mise en œuvre des clauses du contrat



TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

- Étude de cas
- Exposés
- Analyse de documents



PROGRAMME

- Existence d'un contrat de travail
- Embauche, période d'essai
- Clauses du contrat
- Modification du contrat



INTERVENANTS

- Animateurs IREFE

3

DATES



LICENCIEMENT ET CONTRÔLE DU JUGE

3
JOURS

UNE GRANDE PARTIE DU TRAVAIL DU CONSEILLER PRUD'HOMME RELÈVE DE L'APPRÉCIATION DES MOTIFS DU LICENCIEMENT. CETTE FORMATION PERMETTRA AUX CONSEILLERS D'AVOIR LES REPÈRES NÉCESSAIRES À LA QUALIFICATION DES FAITS CONDUISANT À LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL.



OBJECTIFS

- Façonner son rôle de juge-militant
- Décomposer l'appréciation des motifs de licenciement
- Identifier les cas de licenciement prohibés et leurs conséquences



TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

- Travaux de groupe
- Étude de cas
- Exposés



PROGRAMME

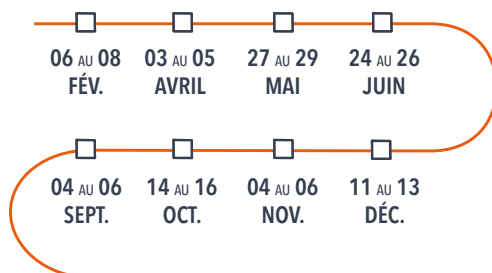
- L'acte de juger
- La nécessité d'une cause réelle et sérieuse
- Le motif de licenciement
- La qualification du licenciement
- Les cas de nullité
- La procédure de licenciement
- Requalification des autres modes de rupture
- Conditions de validité des transactions



INTERVENANTS

- Animateurs IREFE

8
DATES



LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE

3

JOURS

LE LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE OBÉIT À DES RÈGLES STRICTES, TANT SUR LA FORME QUE SUR LE FOND.

CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA D'ANALYSER LES SITUATIONS ET DE VÉRIFIER L'EXISTENCE D'UNE CAUSE RÉELLE ET SÉRIEUSE LORS DE LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES.

IL EST NÉCESSAIRE D'ÊTRE EXPÉRIMENTÉ DANS SON MANDAT DE CONSEILLER PRUD'HOMME OU DE DÉFENSEUR.



OBJECTIFS

- Définir le motif économique du licenciement
- Identifier les spécificités juridiques du licenciement économique
- Analyser des situations de licenciement économique



TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

- Étude de cas
- Exposés
- Analyse d'arrêts



PROGRAMME

- Définition du motif économique
- Élément matériel et élément causal
- Difficultés économiques
- Sauvegarde de la compétitivité de l'entreprise
- Procédure de licenciement
- Obligation de reclassement
- Indemnisation



INTERVENANTS

- Animateurs IREFE

2

DATES

03 AU 05
JUN

02 AU 04
DÉC.

LA PREUVE

3
JOURS

*UN DROIT N'EXISTE QUE S'IL EST PROUVÉ.
MAIS QUI DOIT PROUVER QUOI ?
CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE MIEUX
SITUER LA CHARGE DE LA PREUVE ET LE RÔLE
DU JUGE AINSI QUE D'APPRÉHENDER LES RÈGLES
DE RECEVABILITÉ DES PREUVES.
POUR LES CONSEILLERS, IL EST NÉCESSAIRE
D'AVOIR SUIVI LA FORMATION « LICENCIEMENT ET
CONTRÔLE DU JUGE » ET POUR LES DÉFENSEURS,
LA FORMATION « DÉFENSEUR SYNDICAL ».*



OBJECTIFS

- Aborder la notion de preuve
- Approfondir la notion de charge de la preuve
- Identifier le rôle du juge dans l'administration de la preuve



**TECHNIQUES
PÉDAGOGIQUES**

- Étude de cas
- Exposés
- Analyse d'arrêts



PROGRAMME

- Le régime de la preuve au civil
- L'analyse des attestations
- La charge de la preuve
- Les présomptions
- Les aménagements de la charge de la preuve
- Les pouvoirs du juge dans la recherche de la preuve
- Les mesures d'instruction



INTERVENANTS

- Animateurs IREFE

6
DATES



BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION (BCO)

3
JOURS

*CONCILIER, PRENDRE DES MESURES PROVISOIRES, METTRE L'AFFAIRE EN L'ÉTAT D'ÊTRE JUGÉE... LE CONSEILLER PRUD'HOMME SIÉGEANT EN BCO A DE NOMBREUSES MISSIONS. CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA D'APPROFONDIR LE RÔLE DE CHACUN LORS DE CETTE AUDIENCE QUI EST, POUR LA CFDT, UNE ÉTAPE PARTICULIÈREMENT IMPORTANTE DU PROCÈS PRUD'HOMAL. **POUR LES DÉFENSEURS, IL EST NÉCESSAIRE D'AVOIR SUIVI LA FORMATION « DÉFENSEUR SYNDICAL » AU PRÉALABLE.***



OBJECTIFS

- Identifier la place du BCO dans la procédure prud'homale
- Approfondir le rôle des différents acteurs pour chaque mission du BCO



TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

- Exposés
- Étude de cas
- Travaux de groupe
- Jeu de rôle



PROGRAMME

- Saisine et comparution des parties
- Les meilleures conditions pour concilier
- La mise en état
- Les mesures d'instruction
- Les mesures provisoires
- L'ordonnance
- L'orientation



INTERVENANT

- Animateur IREFE

5
DATES



PRÉSIDENT D'AUDIENCE

2

JOURS

*QUEL EST LE RÔLE EXACT DU PRÉSIDENT
D'AUDIENCE ? QUELLES SONT LES LIMITES
DE SES POUVOIRS ?
POUR ASSURER PLEINEMENT LES DIFFÉRENTES
FACETTES DE VOTRE RÔLE DE PRÉSIDENT
D'AUDIENCE, VOUS VOUS APPUIEREZ
SUR LES APPORTS DE CETTE FORMATION.*



OBJECTIFS

- Identifier l'étendue de la fonction du président d'audience
- Investir le statut de président d'audience CFDT



TECHNIQUES
PÉDAGOGIQUES

- Étude de cas
- Observation
- Mise en situation
- Analyse, échange de pratiques



PROGRAMME

- Place du président
- Moyens du président
- Relations avec les autres acteurs
- Préparation de l'audience
- Suivi d'une audience et observation
- Police de l'audience
- Organisation du délibéré



INTERVENANTS

- animateurs IREFE

2
DATES



FORMATION COMPLÉMENTAIRE
DU CONSEILLER PRUD'HOMME

RÉDACTION DE DÉCISION

3

JOURS

CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE DÉCOMPOSER LES ÉTAPES NÉCESSAIRES À LA RÉDACTION D'UNE DÉCISION DE JUSTICE EN INTÉGRANT LE MÉCANISME DU RAISONNEMENT JURIDIQUE.

IL EST NÉCESSAIRE D'AVOIR SUIVI AU PRÉALABLE LA FORMATION « PRÉSIDENT D'AUDIENCE ».



OBJECTIFS

- Identifier les enjeux de la rédaction des décisions
- Acquérir les règles de base de la rédaction des jugements
- Situer la place de la transcription des faits et des moyens des parties
- S'entraîner à la motivation en faits et en droit



TECHNIQUES
PÉDAGOGIQUES

- Travaux de groupe
- Exposés
- Mise en situation



PROGRAMME

- L'importance de l'écrit dans une procédure orale
- Le contenu d'une décision de justice
- La structure de l'écrit juridique
- La place des déclarations des parties
- Le mécanisme du raisonnement juridique



INTERVENANT

- Formateur IREFE

3

DATES



PROCÉDURE PRUD'HOMALE

3
JOURS

COMME TOUS LES CONTENTIEUX, LE PROCÈS PRUD'HOMAL EST RÉGI PAR DES RÈGLES QUI GARANTISSENT AUX PARTIES L'ÉGALITÉ DE LEURS DROITS DEVANT LA JUSTICE. CETTE FORMATION EST INDISPENSABLE AU PRÉSIDENT D'AUDIENCE QUI DOIT VEILLER AU RESPECT DE CES RÈGLES. ELLE EST ÉGALEMENT UTILE AUX ASSESSEURS QUI POURRONT AINSI PESER SUR LE DÉROULEMENT DU PROCÈS.



OBJECTIFS

- Identifier l'importance d'un cadre procédural
- Repérer les règles qui s'imposent aux parties et au juge
- Appréhender les complications de l'instance



**TECHNIQUES
PÉDAGOGIQUES**

- Travaux de groupe
- Exposés
- Jeu



PROGRAMME

- Principes généraux de l'action en justice
- Déroulement de l'instance prud'homale
- Assistance et représentation des parties
- Oralité
- Exceptions de procédure
- Fins de non-recevoir
- Demandes incidentes



INTERVENANT

- Formateur IREFE

4
DATES



FORMATION COMPLÉMENTAIRE
DU DÉFENSEUR SYNDICAL

RÉDACTION DE CONCLUSIONS

3
JOURS

MÊME SI LES CONCLUSIONS NE SONT PAS OBLIGATOIRES, IL EST VIVEMENT CONSEILLÉ D'EN ÉCRIRE POUR UN DOSSIER DE DÉFENSE. CE STAGE VOUS INVITE À PRENDRE EN COMPTE LA PRATIQUE DE L'ÉCRIT ET DU RAISONNEMENT JURIDIQUE NÉCESSAIRES À LEUR RÉDACTION. IL EST NÉCESSAIRE D'AVOIR SUIVI LA FORMATION « DÉFENSEUR SYNDICAL ».



OBJECTIFS

- S'approprier le raisonnement juridique
- Acquérir les règles de base de la rédaction des conclusions
- S'entraîner à la rédaction en fait et en droit



**TECHNIQUES
PÉDAGOGIQUES**

- Travaux de groupes
- Exposé
- Mise en situation



PROGRAMME

- L'importance de l'écrit dans une procédure orale
- La structure de l'écrit juridique
- Le mécanisme du raisonnement juridique
- Stratégie et argumentation en fait et en droit



INTERVENANT

- Formateur IREFE

4
DATES





PLAIDER UN DOSSIER DEVANT LE CPH

3
JOURS

LA PROCÉDURE ÉTANT ORALE, UNE GRANDE PARTIE DU TRAVAIL DU DÉFENSEUR PASSE PAR LA PLAIDOIRIE.

CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE PRENDRE VOTRE PLACE DE DÉFENSEUR LORS DE L'AUDIENCE PRUD'HOMALE.

IL EST NÉCESSAIRE D'AVOIR SUIVI LA FORMATION « RÉDACTION DE CONCLUSIONS ».



OBJECTIFS

– S'approprier les techniques de la plaidoirie



**TECHNIQUES
PÉDAGOGIQUES**

- Partage d'expériences
- Exposés
- Exercices
- Mise en situation



PROGRAMME

- Bases de la communication orale
- Attitude à l'audience
- Construction de la plaidoirie



INTERVENANT

– Formateur IREFE

2
DATES





LIRE UN ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION

1

JOUR

LA JURISPRUDENCE DE LA COUR TIENT UNE PLACE IMPORTANTE DANS LES SOURCES DU DROIT. CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA D'IDENTIFIER LES ARRÊTS IMPORTANTS ET DE RETROUVER LA RÈGLE DE DROIT DANS UN ARRÊT.



OBJECTIFS

– Sélectionner l'essentiel d'un arrêt de la Cour de cassation



TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

– Exposés
– Recherche de jurisprudence
– Analyse d'arrêts



PROGRAMME

– Les voies de recours
– Recherche documentaire
– Différence entre arrêt de principe et arrêt d'espèce
– Vocabulaire
– Structuration des arrêts de cassation
– Structuration des arrêts de rejet



INTERVENANTS

– Formateurs IREFE

2

DATES



ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE

1

JOUR

*LES AVOCATS DU RÉSEAU « AVEC »
VOUS INFORMENT DES ÉVOLUTIONS
DE LA JURISPRUDENCE AU COURS
DE DEUX RENCONTRES PAR AN.*

2
DATES

13
JUN

05
DÉC.

LES RENCONTRES

PRUD'HOMMES

ÉDITION 2019

**14 MAI
& 28 NOV.
2019**

À L'IREFE

78 RUE DE CRIMÉE 75019 PARIS

RENCONTRES PRUD'HOMMES

1
JOUR

ORGANISÉS PAR L'UNION RÉGIONALE ÎLE-DE-FRANCE ET L'IREFE, CES DEUX TEMPS FORTS SONT LES RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLES DES CONSEILLERS PRUD'HOMMES FRANCILIENS. VOUS POURREZ RENCONTRER DES ACTEURS DU JURIDIQUE TELS QUE LES DÉFENSEURS SYNDICAUX, LES AVOCATS, PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ, MAGISTRATS, MEMBRES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA PRUD'HOMIE, SERVICE JURIDIQUE CONFÉDÉRAL, ETC.

UNE JOURNÉE ORGANISÉE AUTOUR D'UN OU PLUSIEURS THÈMES ET QUI PRENDRA LA FORME DE TABLES RONDES, D'EXPOSÉS ET D'ÉCHANGES AVEC VOUS.

2
DATES



14
MAI

28
NOV.

ANIMER UNE FORMATION SYNDICALE

4

JOURS

CETTE FORMATION PEUT VOUS PERMETTRE D'INTÉGRER L'ÉQUIPE DES ANIMATEURS DE FORMATION DE L'IREFE. ELLE EST SUIVIE D'UN STAGE PRATIQUE D'ANIMATEUR DE FORMATION RÉALISÉ AVEC UN TUTEUR. INSCRIPTION APRÈS ENTRETIEN AVEC LA RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION. PRENEZ CONTACT AVEC MURIELLE.PEAN@IREFE.FR



OBJECTIFS

- Appréhender le rôle d'animateur de formation syndicale à la CFDT
- Se repérer dans l'arsenal pédagogique
- Identifier les conditions d'apprentissage en formation des adultes
- Mettre en œuvre différentes techniques d'animation



TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

- Travaux de groupe
- Mises en situation
- Exposé



PROGRAMME

- Rôle et fonctions de l'animateur de formation
- Démarrage d'une session de formation
- Éléments de la pédagogie des adultes
- Objectifs en formation
- Méthodes, techniques et outils pédagogiques
- Gestion d'un groupe en formation
- Le système de formation de la CFDT Île-de-France
- Les différents acteurs de la formation syndicale



INTERVENANTS

- Formateur IREFE
- Responsable de l'équipe d'animation

**LES DATES ET LIEUX SERONT COMMUNIQUÉS
AU COURS DE L'ENTRETIEN**

REPÉRER LES FORMATIONS POUR VALORISER SES COMPÉTENCES

POUR VOUS AIDER À VALORISER LES COMPÉTENCES ACQUISES DANS VOTRE ACTIVITÉ SYNDICALE LORS DE VOTRE ENTRETIEN PROFESSIONNEL (ARTICLE L6315-1), POUR L'OBTENTION D'UNE CERTIFICATION (ARTICLE L6112-4) OU VOTRE ENTRETIEN DE FIN DE MANDAT (ARTICLE L2141-5), NOUS VOUS PROPOSONS D'IDENTIFIER LES BLOCS DE COMPÉTENCES* MOBILISÉS DANS LES FORMATIONS SUIVIES AVEC L'IREFE.

BLOC DE COMPÉTENCES*	FORMATIONS DANS LESQUELLES VOUS TRAVAILLerez SUR LES COMPÉTENCES DE CE BLOC	PAGES CATALOGUE
Conseiller et informer les salariés sur des questions juridiques et proposer des solutions	<ul style="list-style-type: none"> – Conseiller du salarié – Assistance juridique des salariés – Nouveau conseiller prud'homme – Défenseur syndical – Le contrat de travail – Licenciement et contrôle du juge – Licenciement économique 	<ul style="list-style-type: none"> 18 19 20 21 22 23 24
Analyser une situation et apporter une solution juridique	<ul style="list-style-type: none"> – Le contrat de travail – Licenciement et contrôle du juge – Licenciement économique – La preuve 	<ul style="list-style-type: none"> 22 23 24 25
Construire une argumentation juridique pertinente au regard du problème posé	<ul style="list-style-type: none"> – Rédaction de décision – Rédaction de conclusions – Plaider un dossier devant le CPH – La preuve 	<ul style="list-style-type: none"> 28 30 31 25
Présenter et négocier une solution transactionnelle	<ul style="list-style-type: none"> – Conseiller du salarié – Assistance juridique des salariés – Bureau de conciliation et d'orientation 	<ul style="list-style-type: none"> 18 19 26
Gérer les contentieux	<ul style="list-style-type: none"> – Défenseur syndical – Président d'audience – Procédure prud'homale 	<ul style="list-style-type: none"> 21 27 29
Assurer une veille juridique	<ul style="list-style-type: none"> – Lire un arrêt de la Cour de cassation – Actualité jurisprudentielle – Rencontres prud'hommes 	<ul style="list-style-type: none"> 32 33 35

* Les blocs de compétences se définissent comme des éléments identifiés d'une certification professionnelle s'entendant comme un ensemble homogène et cohérent de compétences. Ces compétences doivent être évaluées, validées et tracées. Sous ces conditions, elles constituent une partie identifiée de la certification professionnelle. Définition du COPANEF de juin 2017.

N'oubliez pas notre service de **VALORISATION DU PARCOURS MILITANT** en page 38.

VALORISATION DU PARCOURS MILITANT

1

**MATINÉE
D'INFORMATION**

VOTRE PARCOURS DE FORMATION ET VOTRE ACTIVITÉ SYNDICALE PEUVENT VOUS PERMETTRE DE PRÉPARER OU D'ENVISAGER UN NOUVEAU PROJET PROFESSIONNEL GARANTISSANT VOTRE EMPLOYABILITÉ. VENEZ PARTICIPER AUX MATINÉES D'INFORMATION.

Les contenus des programmes de nos parcours de formation en lien avec l'exercice de l'activité syndicale, sont transposables et transférables dans des activités professionnelles dans les domaines de la santé au travail, du droit du travail, de la gestion et du management... Les utiliser pour obtenir un diplôme, une certification qualifiante auprès de l'AFPA Île-de-France ou du CNAM Paris est une possibilité qui vous est donnée pour garantir votre employabilité.

Afpa

DIPLÔMES DE NIVEAU V À III
DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

le cnam

DIPLÔMES DE NIVEAU IV À I
DU MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**40
PLACES**

**PLACES LIMITÉES À 40 PERSONNES PAR MATINÉE.
INSCRIPTION OBLIGATOIRE PAR MAIL AUPRÈS
DE MURIELLE.PEAN@IREFE.FR**

3

DATES
avec option
1 ou 2

Deux options possibles :

OPTION 1 Matinée ou **OPTION 2** Matinée + atelier pré-orientation
DE 9H30 À 12H00 DE 9H30 À 12H30 & 14H À 16H30



COMMENT PARTIR EN FORMATION ?

*VOUS TROUVEREZ DANS LES PAGES
SUIVANTES LES CARACTÉRISTIQUES
ESSENTIELLES DE CHACUN DES CONGÉS
FORMATION POUR LES CONSEILLERS
PRUD'HOMMES, DÉFENSEURS SYNDICAUX
ET CONSEILLERS DU SALARIÉ.*



3

PRINCIPES CLÉS

DU CONGÉ DE FORMATION

1**LE DÉLAI DE DÉPÔT
DU CONGÉ FORMATION**

La lettre doit parvenir à l'employeur au moins 30 jours à l'avance pour une absence supérieure ou égale à trois jours et au moins 15 jours à l'avance dans les autres cas.

2**LE DÉLAI DE RÉPONSE**

L'employeur est tenu d'accepter la demande de formation pour les CPH et défenseurs syndicaux. dans tous les cas, il doit maintenir le salaire.

3**LE DROIT À LA FORMATION****Conseillers prud'hommes :**

En plus de la formation obligatoire organisée par l'ENM, le droit à la formation prud'homale est égal à 36 jours pour un mandat de quatre ans sans pouvoir excéder 12 jours sur une année.

Défenseurs syndicaux :

Le droit à la formation est de deux semaines (soit 12 jours) par mandat de quatre ans.

Conseillers du salarié :

Pas de droit spécifique à la formation. Vous devez utiliser le congé de formation économique, social et syndical (CFESS).

1

JE CONTACTE L'IREFE POUR CONNAÎTRE LES DISPONIBILITÉS

ET JE FAIS MA DEMANDE DE CONGÉ FORMATION AUPRÈS DE MON EMPLOYEUR PAR ÉCRIT.

2

J'ENVOIE LE BULLETIN D'INSCRIPTION À L'IREFE.

L'INSCRIPTION N'EST DÉFINITIVE QU'APRÈS CONFIRMATION DE L'IREFE.

3

JE REÇOIS UNE CONFIRMATION D'INSCRIPTION DE L'IREFE.

4

JE REÇOIS 15 JOURS AVANT LE DÉBUT DU STAGE LA CONVOCATION

QUI ME CONFIRME LA DATE, L'HEURE AINSI QUE LE LIEU DE LA FORMATION. J'EN DONNE COPIE À MON EMPLOYEUR.

5

JE TIENS MON EMPLOYEUR INFORMÉ DE TOUTE MODIFICATION (CHANGEMENT DE DATES, DE LIEU...).

6

JE PARTICIPE À LA FORMATION SINON

JE PRÉVIENS L'IREFE EN CAS D'ANNULATION OU DE RETARD.

7

JE DONNE UNE COPIE À MON EMPLOYEUR DE MON ATTESTATION DE STAGE

REMISE EN MAIN PROPRE LE DERNIER JOUR DU STAGE. J'ARCHIVE LES ORIGINAUX DE MON ATTESTATION ET DU PROGRAMME POUR UNE UTILISATION ULTÉRIEURE.

7

ÉTAPES CLÉS**POUR PARTIR EN FORMATION**

SUIVI DE VOTRE INSCRIPTION

**À RÉCEPTION DE VOTRE DEMANDE
D'INSCRIPTION PAR COURRIER OU
VIA NOTRE SITE INTERNET, NOUS
VOUS ADRESSONS SIMULTANÉMENT :**



UN ACCUSÉ DE RÉCEPTION PAR MAIL.



**DANS LE MÊME TEMPS, VOUS DÉPOSEZ VOTRE DEMANDE
DE CONGÉ FORMATION AUPRÈS DE VOTRE EMPLOYEUR
(VOIR NOS MODÈLES PAGE 45).**



**UNE QUINZAINE DE JOURS AVANT LE DÉBUT DU STAGE,
NOUS ENVOYONS VOTRE CONVOCATION À VOTRE DOMICILE,
FIXANT LES MODALITÉS DE PARTICIPATION À LA FORMATION
(HORAIRES, LIEUX, DOCUMENTS ÉVENTUELS À APPORTER).**



**À LA FIN DE LA FORMATION,
NOUS VOUS REMETTONS UNE ATTESTATION DE STAGE ET
LE PROGRAMME ET VOUS REMETTEZ UNE COPIE À VOTRE
EMPLOYEUR.**

DEMANDE D'INSCRIPTION

DATE

SIGNATURE DU STAGIAIRE

irefe^o

SE FORMER POUR AGIR

INSTITUT RÉGIONAL D'ÉTUDES,
DE FORMATION ET D'EXPERTISES

78 rue de Crimée 75019 PARIS
Tél 01 42 03 05 05
contact@irefe.fr

WWW.IREFE.COM

STAGIAIRE (VOUS)

NOM _____

PRÉNOM _____

EMAIL _____

TÉL. PORTABLE _____

TÉL. PROFESSIONNEL _____

ADRESSE PERSONNELLE _____

FORMATION

FORMATION CHOISIE _____

DATE CHOISIE _____

AFIN DE MIEUX VOUS CONNAÎTRE

VOTRE DATE DE NAISSANCE ____ / ____ / ____

FEMME HOMME

AVEZ-VOUS DÉJÀ SUIVI UNE FORMATION DE L'IREFE ?

OUI NON

JE SUIS CONSEILLER PRUD'HOMME À :

CONSEIL : _____

SECTION : _____

DEPUIS : _____

EN EMPLOI DEMANDEUR D'EMPLOI RETRAITÉ

JE SUIS DÉFENSEUR SYNDICAL :

EN EMPLOI DEMANDEUR D'EMPLOI RETRAITÉ

JE SUIS CONSEILLER DU SALARIÉ :

EN EMPLOI DEMANDEUR D'EMPLOI RETRAITÉ

EMPLOYEUR

NOM, RAISON SOCIALE _____

SECTEUR D'ACTIVITÉ _____

VOTRE SYNDICAT _____

MODÈLES

DE DEMANDE

DE CONGÉ

CONSEILLER PRUD'HOMME

Madame ou Monsieur le-la Directeur-trice,

J'ai l'honneur de vous informer de mon absence du au pour suivre une action de formation pour les conseillers prud'hommes, conformément à l'article L. 1442-2 du Code du travail.

Je vous précise que ce stage est organisé par l'IREFE, 78 rue de Crimée 75019 Paris, pour le compte de l'ISEFOJ.

Je vous prie de recevoir, Madame ou Monsieur le-la Directeur-trice, mes salutations distinguées.

Fait à, le + Signature

DÉFENSEUR SYNDICAL

SECTEUR PRIVÉ

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer de mon absence du au , pour suivre une action de formation pour les défenseurs syndicaux, conformément à l'article L. 1453-7 du Code du travail.

Je vous précise que ce stage est organisé par l'IREFE, 78 rue de Crimée 75019 Paris.

Je vous prie de recevoir, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Fait à, le + Signature

CONSEILLER DU SALARIÉ

CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE SOCIALE ET SYNDICALE (CFESS)

SECTEUR PRIVÉ

Madame ou Monsieur le-la Directeur-trice,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du au (et du au si formation en plusieurs sessions), pour suivre une action de formation, d'une durée de jours, au titre du CFESS, conformément aux articles L2145-1 à 5 du Code du travail.

Ce stage est organisé par l'IREFE, 78 rue de Crimée 75019 Paris. Cet organisme est agréé par la Direccte et habilité à dispenser les formations au titre de l'article L2135-12 du Code du travail par délégation de l'ICEFS - CFDT arrêté du 19/01/2017 - publié au JO du 22/01/2017.

Je vous prie d'agréer, Madame ou Monsieur le-la Directeur-trice, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à, le + Signature

CALENDRIER 2019

JANV 01

- 17 VALORISATION DU PARCOURS MILITANT (IREFE) P.38
- 28 AU 30 RÉDACTION DE CONCLUSIONS (IREFE) P.30
- 30 AU 01 FÉV. BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION (IREFE) P.26

FÉVR 02

- 04 ET 05 PRÉSIDENT D'AUDIENCE (IREFE) P.27
- 06 AU 08 LICENCIEMENT ET CONTRÔLE DU JUGE (IREFE) P.23
- 12 AU 14 RÉDACTION DE DÉCISION (IREFE) P.28
- 18 AU 20 LA PREUVE (IREFE) P.25
- 20 AU 22 DÉFENSEUR SYNDICAL (IREFE) P.21

MARS 03

- 14 VALORISATION DU PARCOURS MILITANT (IREFE) P.38
- 13 AU 15 LA PREUVE (IREFE) P.25
- 18 AU 20 ASSISTANCE JURIDIQUE DU SALARIÉ (IREFE) P.19
- 18 AU 20 PROCÉDURE PRUD'HOMALE (IREFE) P.29
- 22 LIRE UN ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION (IREFE) P.32

AVR 04

- 01 AU 03 ASSISTANCE JURIDIQUE DU SALARIÉ (IREFE) P.19
- 01 AU 03 BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION (IREFE) P.26
- 03 AU 05 LICENCIEMENT ET CONTRÔLE DU JUGE (IREFE) P.23
- 08 AU 10 ASSISTANCE JURIDIQUE DU SALARIÉ (IREFE) P.19
- 08 AU 10 PROCÉDURE PRUD'HOMALE (IREFE) P.29
- 15 AU 17 LA PREUVE (IREFE) P.25
- 15 AU 17 RÉDACTION DE CONCLUSIONS (IREFE) P.30

MAI 05

- 14 RENCONTRES PRUD'HOMMES (IREFE) P.35
- 22 AU 24 RÉDACTION DE DÉCISION (IREFE) P.28
- 27 AU 29 ASSISTANCE JURIDIQUE DU SALARIÉ (IREFE) P.19
- 27 AU 29 LICENCIEMENT ET CONTRÔLE DU JUGE (IREFE) P.23

JUIN 06

- 03 AU 05 LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE (IREFE) P.24
- 05 ET 07 BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION (IREFE) P.26
- 13 ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE (IREFE) P.33
- 24 AU 26 ASSISTANCE JURIDIQUE DU SALARIÉ (IREFE) P.19
- 24 AU 26 LICENCIEMENT ET CONTRÔLE DU JUGE (IREFE) P.23

JULI 07

- 01 AU 03 ASSISTANCE JURIDIQUE DU SALARIÉ (IREFE) P.19
- 01 AU 03 PLAIDER UN DOSSIER DEVANT LE CPH (IREFE) P.31

SEPT 09

- 04 AU 06 LICENCIEMENT ET CONTRÔLE DU JUGE (IREFE) P.23
- 13 VALORISATION DU PARCOURS MILITANT (IREFE) P.38
- 16 ET 17 PRÉSIDENT D'AUDIENCE (IREFE) P.27
- 18 AU 20 PROCÉDURE PRUD'HOMALE (IREFE) P.29
- 23 AU 25 ASSISTANCE JURIDIQUE DU SALARIÉ (IREFE) P.19
- 23 AU 25 LA PREUVE (IREFE) P.25
- 26 ET 27 LE CONTRAT DE TRAVAIL (IREFE) P.22
- 30 AU 02 OCT. RÉDACTION DE DÉCISION (IREFE) P.28

OCT 10

- 02 AU 04 BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION (IREFE) P.26
- 07 AU 09 ASSISTANCE JURIDIQUE DU SALARIÉ (IREFE) P.19
- 07 AU 09 LA PREUVE (IREFE) P.25
- 11 LIRE UN ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION (IREFE) P.32
- 14 AU 16 LICENCIEMENT ET CONTRÔLE DU JUGE (IREFE) P.23
- 14 AU 16 RÉDACTION DE CONCLUSIONS (IREFE) P.30

NOV 11

- 04 AU 06 ASSISTANCE JURIDIQUE DU SALARIÉ (IREFE) P.19
- 04 AU 06 LICENCIEMENT ET CONTRÔLE DU JUGE (IREFE) P.23
- 06 AU 08 RÉDACTION DE CONCLUSIONS (IREFE) P.30
- 12 AU 14 PROCÉDURE PRUD'HOMALE (IREFE) P.29
- 18 AU 20 LA PREUVE (IREFE) P.25
- 21 ET 22 LE CONTRAT DE TRAVAIL (IREFE) P.22
- 25 AU 27 ASSISTANCE JURIDIQUE DU SALARIÉ (IREFE) P.19
- 25 AU 27 BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION (IREFE) P.26
- 28 RENCONTRES PRUD'HOMMES (IREFE) P.35

DÉC 12

- 02 AU 04 LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE (IREFE) P.24
- 05 ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE (IREFE) P.33
- 09 AU 11 PLAIDER UN DOSSIER DEVANT LE CPH (IREFE) P.31
- 11 AU 13 LICENCIEMENT ET CONTRÔLE DU JUGE (IREFE) P.23
- 16 AU 18 DÉFENSEUR SYNDICAL (IREFE) P.21
- 18 AU 20 ASSISTANCE JURIDIQUE DU SALARIÉ (IREFE) P.19
- 19 ET 20 LE CONTRAT DE TRAVAIL (IREFE) P.22

2020 JANV

- 14 AU 16 ASSISTANCE JURIDIQUE DU SALARIÉ (IREFE) P.19

CONTACTS ET PLAN D'ACCÈS

CONTACT@IREFE.FR
01 42 03 05 05

UNIONS DÉPARTEMENTALES ET LOCALES DANS LESQUELLES SE DÉROULENT CERTAINES DE NOS FORMATIONS EN ÎLE-DE-FRANCE :

UNION RÉGIONALE

78 RUE DE CRIMÉE 75019 PARIS
Olivier DACHEUX
tél 01 42 03 87 54 - 06 08 30 14 40
odacheux@iledefrance.cfdt.fr

UD 75

7/9 RUE EURAYLE DEHAYNIN 75019 PARIS
Louise GRANGER
tél 01 42 03 88 34
louise.granger@cfdtparis.com

UD 77

15 RUE PAJOL - CS 9020
77007 MELUN CEDEX
Alain MEUNIER
tél 01 60 59 06 60 - 06 12 43 41 73
ud-cfdt-77@wanadoo.fr
ameunier-cfdt-ud77@orange.fr

UD 78

ZA BUISSON DE LA COULDRE
301 AVENUE DES BOULEAUX
78190 TRAPPES
François PICHÈNE
tél 01 30 51 04 05 - 06 13 04 14 96
francois.pichene@sfr.fr

UD 91

MAISON DES SYNDICATS
12 PLACE DES TERRASSES DE L'AGORA
91007 ÉVRY CEDEX
Jean-Daniel DUPISSOT
tél 01 60 78 32 67
jddupissot@symetalcfdtsf.fr

IREFE

78 RUE DE CRIMÉE 75019 PARIS
Valérie WALIGORA - Anne DUFOUR
tél 01 42 03 05 05
valerie.waligora@irefe.fr

UD 92

23 PLACE DE L'IRIS - LA DÉFENSE 2
92400 COURBEVOIE
Cyril DESOMBES
tél 01 47 78 98 44 - 06 80 77 65 27
cdesombes@iledefrance.cfdt.fr

UD 93

BOURSE DÉPARTEMENTALE DU TRAVAIL
1 PLACE LIBÉRATION
93016 BOBIGNY CEDEX
Eliane FROMENTEL
tél 01 48 96 35 05 - 06 83 39 82 85
efromentel@cfdt.93.fr

UD 94

MAISON DES SYNDICATS
11-13 RUE DES ARCHIVES 94010 CRÉTEIL CEDEX
Yves GIROD - yvgirod@orange.fr
tél 01 43 99 10 50 - tél 06 83 28 08 41
Jean BRILLANT - jeanbrillant@free.fr
tél 01 43 99 10 50 - 06 74 73 42 18

UD 95

MAISON DES SYNDICATS
26 RUE FRANCIS COMBE
95014 CERGY PONTOISE CEDEX
Jean-Luc LELONG
tél 01 30 32 61 55 - 06 08 22 51 05
val-oise@cfdt.fr - jeanluc.lelong1@gmail.com



irefe
78 RUE DE CRIMÉE
75019 PARIS



LIKEZ
ET COMMENTEZ
NOS ACTUALITÉS



WWW.IREFE.COM

SE FORMER POUR AGIR

*RETROUVEZ NOS FORMATIONS
JURIDIQUES REVUES ET AUGMENTÉES
DANS LE PROCHAIN CATALOGUE*

2020

À PARAÎTRE DÈS DÉCEMBRE 2020

WWW.IREFE.COM

01 42 03 05 05 – CONTACT@IREFE.FR

78 RUE DE CRIMIÉE 75019 PARIS



irefe[•]
SE FORMER POUR AGIR